

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 9^e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq (2025) au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Étaient absents:

Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 12 décembre et du 18 décembre 2024
- 1.4 Contributions aux organismes
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de décembre 2024

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2024
- 2.2 Adoption du règlement #2024-420 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2025
- 2.3 Approbation de la version révisée du budget 2024 de l'OMH
- 2.4 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

4 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 4.1 Avis de motion - Règlement #2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la route de la Traverse
- 4.2 Dépôt et présentation d'un projet de règlement #2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la traverse

5 AUTRES SUJETS

- 5.1 Varia

- 5.2 Point d'information du Maire
- 5.3 Période de questions
- 5.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-01-01 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Roger Laganière

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 9 janvier 2025 avec le retrait des points d'audition et de demande de dérogation mineure et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 12 décembre et du 18 décembre 2024

2025-01-02 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 a été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2025 et du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 du 18 décembre 2024 19 h a été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 19 h 45 a été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé;

ET QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2025 et du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 du 18 décembre 2024 19 h soit adopté tel que rédigé.

ET QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 19 h 45 soit aussi adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.4 Contributions aux organismes

2025-01-03 CONSIDÉRANT QUE le conseil planifie verser une contribution à divers organismes dans l'année fiscale 2025;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

De verser les contributions annuelles suivantes aux organismes tel que décrit dans le présent tableau:

Organisme	Contribution
Chambre de commerce Mékinac	132 \$
Fabrique Saint-Coeur-de-Marie	500 \$ pour le chauffage Notre-Dame des Anges 250 \$ pour le chauffage Saint-Éloi 50 \$ pour le feuillet Notre-Dame des Anges
Fondation SSS (CHRM)	500 \$
CAPSA	500 \$
SAMBA	500 \$
Croix-Rouge	225 \$
Album des finissants PPLJ (1/4 page)	70 \$
Femme de Mékinac	100 \$
Foyer de Sainte-Thècle	250 \$
Boîte à cadeaux	35 \$
Moisson Mauricie	288 \$
Magie de Noël	400 \$
Association Chasse & Pêche	350 \$
Comité de promotion & développement	50 \$
	Total: 4 200 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de décembre 2024

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de décembre 2024.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les membres du conseil en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2024

2025-01-04 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2024. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 338 550,34 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 décembre 2024.

*Joëlle-Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière*

2.2 Adoption du règlement #2024-420 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2025

2025-01-05 ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2024-420 *relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2025*

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2.3 Approbation de la version révisée du budget 2024 de l'OMH

2025-01-06 ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac a fait parvenir la version révisée de son budget 2024 qui prévoit un déficit global de 558 234 \$ ainsi que des travaux majeurs capitalisables approuvés de 362 053 \$.

ATTENDU QUE la portion du budget 2024 touchant la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prévoit un déficit de 34 578 \$.

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban approuve le budget révisé 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac et tout particulièrement la portion touchant la municipalité.

QUE la municipalité contribue pour un montant de 3 458 \$, lequel correspond à 10 % du déficit prévu de la portion du budget 2024 la touchant.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2.4 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

2025-01-07 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et

qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QU'une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Champlain, Madame Sonia Lebel, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

4.1 Avis de motion - Règlement #2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la route de la Traverse

Avis de motion est par la présente donné par Madame Guylaine Gauthier qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse sera adopté.

4.2 Dépôt et présentation d'un projet de règlement #2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la traverse

5 AUTRES SUJETS

5.1 Varia

5.2 Point d'information du Maire

5.3 Période de questions

5.4 Levée de l'assemblée

2025-01-08 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 19

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 10 janvier 2025.